

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six octobre, le Conseil municipal de la Commune de CHICHILIANNE s'est réuni, sur la convocation de Yann SOURIAU, Maire.

Présents : Yann SOURIAU, Jean-Pierre ANGELIER, Franck BEAUME, Jacqueline BONATO, Dominique DINNE, Michel JAY, Alain MAYET, Eric VALLIER

Excusée : Séverine GRANGE

Délibérations

1. Création d'un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, en raison de la surcharge de travail des services techniques,

Le Maire propose au Conseil municipal la création d'un emploi d'Adjoint Technique 2^{ème} classe, permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01.12.2016.

Adoptée à l'unanimité

2. Convention d'adhésion à la plateforme de dématérialisation entre le CDG 38 et la Commune de Chichilianne

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le CDG 38 propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG 38 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs, comme la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et la dématérialisation de la comptabilité publique.

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal du projet de convention entre le CDG 38 et la commune.

Adoptée à l'unanimité

3. Réévaluation rémunération personnel

M. le Maire propose au Conseil municipal de changer l'indice brut de l'adjointe administratif principale 2^{ème} classe à partir du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

4. Renouvellement de la ligne de trésorerie avec la Caisse d'Epargne

M. le Maire rappelle que pour le financement des besoins ponctuels de trésorerie, il est opportun de recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et de la proposition de contrat de La Caisse d'Epargne, et après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec la Caisse d'Epargne.

Adoptée à l'unanimité

5. Délégué suppléant au Parc Naturel Régional du Vercors

M. le Maire rappelle la démission de Aude DI GIOIA de son poste de conseillère municipale qui a entraîné la démission de son poste de déléguée suppléante au Parc Naturel Régional du Vercors.

M. le Maire propose au Conseil municipal la candidature de Catherine SALOMON pour remplacer Aude DI GIOIA au poste de déléguée suppléante.

Adoptée à l'unanimité

La prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu

Le Mercredi 16 Novembre 2016 à 20h30.

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie, aux heures d'ouverture du secrétariat